

**OBJET : AUTORISATION À SIGNER LES MARCHÉS D' ACTIONS DE  
RESTRUCTURATION DE RIPISYLVES ET DE HAIES SUR LE TERRITOIRE  
DE LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 5 septembre 2023 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 12 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230912-20230912\_CC\_D08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2023

Affichage : 25/09/2023



**Présents** : Marc ARCHER, Pauline ARTHAUD, René AVRIL, Gérard BAROU, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christèle BERTHEAS, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Adeline BOURSIER, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Flora GAUTIER, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Delphine IMBERT, Jean-René JOANDEL, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Patrick LEDIEU, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Rambert PALIARD, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Philippe PEYRARD, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Patrice POTONNIER, Ghyslaine POYET, Monique REY, Pascal ROCHE, Christine ROCHET, Pierre-Jean ROCHETTE, Nicolas ROLLAND, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés** : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, Julien DEGOUT par Pauline ARTHAUD, Christophe DESTRAS par Christine ROCHET, André GAY par Christèle BERTHEAS, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

**Pouvoirs** : Christine BERTIN à Thierry DEVILLE, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Simone CHRISTIN-LAFOND à Pierre BARTHELEMY, Pierre CONTRINO à Cindy GIARDINA, Géraldine DERGELET à Jean-Paul FORESTIER, Pierre DREVET à Patrick ROMESTAING, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, René FRANÇON à Béatrice DAUPHIN, Serge GRANJON à Nicole GIRODON, Alféo GUIOTTO à Vivien BROUILLAT, Olivier JOLY à Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL à Ghyslaine POYET, Gilbert LORENZI à Pascale PELOUX, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Frédéric PUGNET à Frédéric MILLET, David SARRY à Pascal ROCHE, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

**Absents** : Sylvie BONNET, Christiane BRUN-JARRY, Annick BRUNEL, Alain LIMOUSIN, Martine MATRAT, Bernard TRANCHANT

**Secrétaire de séance** : Thierry HAREUX

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	103
Nombre de membres suppléés :	11
Nombre de pouvoirs :	19
Nombre de membres absents :	6
Nombre de votants :	122

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en économie et en environnement,

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2 du 12 juillet 2022,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

Vu la note de présentation au conseil communautaire annexée,

Vu l'avis de la commission du 05 septembre 2023

Considérant la nécessité de réaliser les travaux de plantations de ripisylves et de haies sur le territoire de Loire Forez agglomération ;

Considérant la note de synthèse annexée relatant la procédure suivie pour la passation du marché d'actions de restructuration de ripisylves et de haies sur le territoire de Loire Forez agglomération en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique pour une durée d'un an à compter du 2 octobre 2023 renouvelable 3 fois pour une durée équivalente soit 4 ans ;

Considérant que 4 plis sont parvenus en réponse à la consultation ;

Considérant le classement des offres effectué par la commission lors de sa séance en date du 05 septembre 2023 suivant le rapport d'analyse des offres présenté et l'avis sur l'attribution du marché à l'entreprise CHAMBON PAYSAGE TP pour le lot 1 et à l'entreprise AU CARRE VERT pour le lot 2 comme relaté dans le procès-verbal.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver et d'entériner, la procédure sous la forme adaptée ouverte et le déroulement de la procédure concernant le marché d'actions de restructuration de ripisylves et de haies sur le territoire de Loire Forez agglomération,
- de compléter les délégations les délégations accordées au Président ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le

marché portant sur les actions de restructuration de ripisylves et de haies sur le territoire de Loire Forez agglomération, lot 1 travaux de plantations de ripisylves, avec l'entreprise CHAMBON PAYSAGE TP dans les limites minimales et maximales annuelles du marché à savoir, respectivement de 10 000 € HT et de 50 000 € HT,

- de compléter les délégations les délégations accordées au Président ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur les actions de restructuration de ripisylves et de haies sur le territoire de Loire Forez agglomération, lot 2 travaux de plantations de haies champêtres, avec l'entreprise AU CARRE VERT dans les limites minimales et maximales annuelles du marché à savoir, respectivement de 0 € HT et de 30 000 € HT,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas le montant des marchés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve et entérine, la procédure sous la forme adaptée ouverte et le déroulement de la procédure concernant le marché d'actions de restructuration de ripisylves et de haies sur le territoire de Loire Forez agglomération,
- complète les délégations les délégations accordées au Président ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur les actions de restructuration de ripisylves et de haies sur le territoire de Loire Forez agglomération, lot 1 travaux de plantations de ripisylves, avec l'entreprise CHAMBON PAYSAGE TP dans les limites minimales et maximales annuelles du marché à savoir, respectivement de 10 000 € HT et de 50 000 € HT,
- complète les délégations les délégations accordées au Président ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur les actions de restructuration de ripisylves et de haies sur le territoire de Loire Forez agglomération, lot 2 travaux de plantations de haies champêtres, avec l'entreprise AU CARRE VERT dans les limites minimales et maximales annuelles du marché à savoir, respectivement de 0 € HT et de 30 000 € HT,
- autorise le Président ou son représentant à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas le montant de ces marchés.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 12 septembre 2023

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,